

# DELIBERATIONS

<b>Département des Hautes-Alpes</b>
<b>Arrondissement de Briançon</b>
<b>Parc naturel régional du Queyras</b>
<b>Bureau du 20 septembre 2018</b>
<b>Délibération n° : 2018_ 55</b>
<b>Date de convocation : 11 septembre 2018</b>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-250500600-20180920-2018D55Tresorie-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/09/2018



Objet : **Indemnités 2018 de Madame la Trésorière de Guillestre**

Par la suite d'une convocation en date du 11 septembre 2018, les membres composant le Bureau du Parc naturel du Queyras se sont rassemblés à la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras, à Guillestre, le 20 septembre 2018 à 17 heures sous la présidence de Monsieur Christian GROSSAN, Président du Parc naturel du Queyras, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28).

**Président** : Christian GROSSAN

**Vice-Présidents** : Chantal EYMEOD, Conseillère Régionale (excusée) ; Christian LAURENS, Premier Vice-Président de la Communauté de Communes du Guillestrois-Queyras ; Valérie GARCIN-EYMEOD Conseillère Départementale (excusée) ; Jacques BONNARDEL, Maire d'Abriès, Philippe CHABRAND, Maire d'Arvieux.

**Vu** :

- Le Code général des Collectivités Territoriales,
- Le décret n° 2010-587 du 2 juin 2010 portant renouvellement du classement du Parc naturel régional du Queyras ;
- Le décret n°2018\_212 du 28 mars 2018 portant prorogation du classement du Parc naturel régional du Queyras jusqu'au 18 avril 2024 ;
- L'article 97 de la loi 82/213 du 2 mars 1982 ;
- Le décret 82/979 du 19 novembre 1982 ;
- L'arrêté ministériel du 16 décembre 1983 relatif aux indemnités remis aux comptables des services extérieurs du Trésor ;

**Considérant** :

- Que Madame Stéphanie ISNARD a assuré la gestion par intérim de la trésorerie de Guillestre en 2018 du 25 mars au 31 juillet
- Qu'elle a rendu d'éminents services et précieux conseils en matière budgétaire et financière tout au long de cette partie de l'exercice
- Son courrier en date du 28 juin 2018

# DELIBERATIONS

<b>Département des Hautes-Alpes</b>
<b>Arrondissement de Briançon</b>
<b>Parc naturel régional du Queyras</b>
<b>Bureau du 20 septembre 2018</b>
<b>Délibération n° : 2018_ 55</b>
<b>Date de convocation : 11 septembre 2018</b>

Objet : **Indemnités 2018 de Madame la Trésorière de Guillestre**

Le Bureau, réuni le 20 septembre 2018, après en avoir délibéré, et voté par :

Nombre de membres en exercice :	6	<b>Nombre de suffrages exprimés :</b>	4		
Nombre de suffrages :	6	Votes Contre :	0	Pour :	4
Nombre de membres présents :	4	Abstentions :	0		
Nombre de membres représentés :	0				

**Décide :**

D'attribuer à Madame Stéphanie ISNARD l'indemnité maximale de conseil, pour la période du 25 mars au 31 juillet 2018, d'un montant de 168,91 euros bruts soit 152,83 euros nets de charges sociales

D'autoriser le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires pour mettre à exécution cette décision

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Président

Christian GROSSAN

